

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2011/416 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier  
- 1221  
RD 4 à ROPPENHEIM - Accès de la Zone d'activité majeure  
- Convention d'entretien et de gestion ultérieurs avec la  
communauté de communes de l'Uffried**

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Uffried du 18 avril 2011 (jointe au rapport),

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le projet de convention formalisant les modalités d'entretien, de gestion et de surveillance de l'aménagement réalisé par la communauté de communes de l'Uffried sur la RD 4 à ROPPENHEIM (accès de la Zone d'activité majeure), en partie sur le domaine public routier départemental.

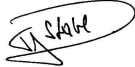
Ce projet de convention se réfère à trois plans :

- la planche 1/2, représentant les limites d'entretien de la partie Ouest de l'aménagement
- la planche 2/2, représentant les limites d'entretien de la partie Est de l'aménagement
- le plan, reprenant la signalisation de police de l'ensemble et l'attribution des responsabilités respectives.

Ces plans, non annexés au rapport, ne seront valides que s'ils sont datés et visés par chacune des parties.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu, au nom du Département, la convention ainsi que les plans qui y seront annexés.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-58104-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11